

■ FORMATION A2 VERS A – 350 €

■ Pièces à fournir :

- E-photos agréées
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile (-3 mois)
- Attestation d'hébergement manuscrite + pièce identité hébergeur
- 2 enveloppes lettre suivie 50g
- ASSR 1 ou ASSR 2
- JDC (16-25 ans) ou attestation de recensement
- Permis de conduire (si déjà obtenu)

■ Inclus dans le forfait :

- Frais d'inscription
- Démarches administratives
- 7h de conduite
- Attestation de formation

Informations



FORMATION 7H

A2 vers A

VOUS MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.



OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

- ENSEIGNEMENT**
- La formation dure 7 heures, quel que soit le **nombre** d'élèves.
 - La formation est dispensée par un **enseignant titulaire** de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
 - La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
 - La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Théorie	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les situations de changements de direction à droite et à gauche, le freinage, les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTTESTATION DE SUITE DE LA FORMATION REQUISE POUR LA CONDUITE DE LA CATÉGORIE A AU MEDIUM DES LIQUIDES

La présente attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 15 novembre 2012.

Elle atteste que l'élève a obtenu l'attestation de formation préalable requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Elle est délivrée à l'élève.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant ayant dispensé la formation et signature délivrante de l'attestation

Constat de l'enseignant ayant dispensé la formation et signature délivrante de l'attestation

Attestation de la formation de la catégorie A pour l'obtention de la carte de conduite correspondante